



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY
☎ 05 62 35 70 26
📠 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 15/03/2023

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 20 mars 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Pierre SEUBE, Patrick BRU, Roger SETAU et Régis CINQ FRAIS, Mmes Dominique ARNE, Marie MAURY.

Absents :

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU
Monique CHAUSSERIE
Céline FAGET donne procuration à Laurent HAEST
Jean-Louis GABAS
Florian PARENT donne procuration à Nicolas DATAS TAPIE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 19h00

Monsieur le Maire demande de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Avenant n°2 marché de travaux lot 10 – Pôle Santé de l'Arros

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du 06 février 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Eclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que comme discuté lors d'un précédent conseil certains candélabres vont être éteints car ils n'ont pas d'utilité placés là où ils sont. Monsieur le Maire propose que ces candélabres soient éteints durant 1 an avant de valider définitivement leur extinction.

Les candélabres concernés sont les : A08.036 - A20.001 – B08.059 - B08.011 - B08.001 - A20.027 - A08.006 - A08.040 – B13.017 – B13.026 – B13.011 – B13.030 – A13.014 - A13.001 - A13.006 - A13.016 – A13.019 - A15.001

Monsieur le maire indique qu'une information auprès de la population sera réalisée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

D'autre part, monsieur le Maire propose également qu'un courrier soit adressé au gestionnaire des voiries privées notamment à :

- l'OPAH pour l'éclairage du parking de l'HLM
- la 3CVA pour l'éclairage de la ZA du Rensou

- à Pomès-Darré pour l'éclairage du lotissement de Marcadau.

A ce jour, l'éclairage de ces zones est à la charge de la commune alors qu'il s'agit de voiries privées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Projet de restauration scolaire rentrée 2023

Monsieur le Maire rappelle la réflexion sur la restauration scolaire, à savoir poursuivre avec un prestataire ou passer en gestion avec le collègue.

Suite à l'augmentation des coûts de la Sogères, l'écart entre les 2 gestions se réduit. Les coûts proposés pour la cantine à partir de septembre seraient les suivants :

SOGERES

Quotient familiale	Tarif des repas
1	0,90 €
2	1 €
3	1 €
4	4,30 €
5	4,80 €
6	4,80 €

COLLEGE DU VAL D'ARROS

Quotient familiale	Tarif des repas
1	0,90 €
2	1 €
3	1 €
4	4,40 €
5	4,90 €
6	4,90 €

Il propose de recueillir l'avis des parents en leur adressant un courrier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Projet Maison des associations

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de la maison Abadie. Il indique que des travaux de rafraichissements vont devoir avoir lieu.

Monsieur le Maire indique avoir été interpellé par Mme Lebris concernant la facture énergétique du Presbytère et l'interrogation du diocèse de déménager.

Monsieur le Maire propose au conseil d'envisager le déménagement du presbytère sur le RDC de la maison Abadie et compte tenu de la proximité avec le fronton et le boulodrome, de transformer l'actuel presbytère en maison des associations. Cela permettrait aussi de proposer un espace vert autour des équipements existants.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Vote du compte administratif 2022

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Francis ARTIGUE pour la présentation du compte administratif délibérant sur le compte de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, et après avoir constaté la concordance avec le compte de gestion,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- Approuve le compte administratif avec les résultats suivants

libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
réalisations de l'exercice	1 547 296,95	1 676 946,96	1 337 401,77	507 554,69	2 884 698,72	2 184 501,65
résultat de l'exercice		129 650,01	- 829 847,08		- 700 197,07	
résultats reportés		520 526,15		353 210,95		873 737,10
résultats de clôture		650 176,16	- 476 636,13			173 540,03
Restes à réaliser 2022			431 228	426 335	431 228	426 335
résultats de clôture cumulés		650 176,16	- 481 529,13			168 647,03

7. Affectation du résultat 2022

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante:

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 353 210.95 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 520 526.15 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -829 847.08 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 129 650.01 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 431 228.00 €

En recettes pour un montant de : 426 335.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 481 529.13 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 481 529.13 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 168 647.03 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Approbation du compte de gestion assainissement 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le compte de gestion du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Vote du compte administratif assainissement 2022

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Francis ARTIGUE pour la présentation du compte administratif assainissement délibérant sur le compte de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget annexe et les décisions modificatives de l'exercice concerné, et après avoir constaté la concordance avec le compte de gestion,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- Approuve le compte administratif avec les résultats suivants

libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
réalisations de l'exercice	41 985,33	180 183,22	558 035,34	339 432,00	600 020,67	519 615,22
résultat de l'exercice		138 197,89	- 218 603,34		- 80 405,45	
résultats reportés		118 798,99		132 255,13		251 054,12
résultats de clôture		256 996,88	- 86 348,21			170 648,67
Restes à réaliser 2022			125 424	112 000	125 424	112 000
résultats de clôture		256 996,88	- 99 772,21			157 224,67

10. Affectation du résultat budget assainissement 2022

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante:

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 132 255.13 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 118 798.99 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -218 603.34 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 138 197.89 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 125 424.00 €

En recettes pour un montant de : 112 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 99 772.21 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 99 772.21 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 157 224.67 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Avenant 1 marché de travaux assainissement

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-01 de passation des marchés de travaux pour la reconstruction des réseaux d'assainissement, des réseaux secs et des réseaux d'eau potable, travaux de voirie des rues des Côteaux d'Arrêt, Lestrade et de l'Arros pour un montant de 783 000.42 € HT. Il informe le conseil municipal que suite à des travaux supplémentaires nécessaires ainsi qu'à l'ajustement des quantités, il convient de passer un avenant.

Un avenant de moins-value de 9.541.44 € doit être validé. Le lot 1 attribué à la Routière des Pyrénées, pour un montant de 671 200.52€ HT passe, par conséquent, à 661 659.08€ HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cet avenant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11 B. Tarification scolaire pause méridienne

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-02 de passation des marchés de travaux pour la construction du Pôle Santé pour un montant 1 205 522.59 € HT. Il informe le conseil municipal que suite à des travaux supplémentaires nécessaires il convient de passer un avenant sur le lot 10 peinture – nettoyage.

	Entreprise	Marchés HT	Avenant 1	Avenant 2	Total marché + avenants
10- Peinture - Nettoyage	BOUYSSONIE	15 749.70 €	766.18 € HT	1203.02 € HT	17 718.90 € HT

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'ensemble des projets évoqués lors de différentes réunions. Il demande à chacun de se prononcer sur l'importance donnée à chacun d'entre eux.

Les résultats sont les suivants :

Projet	Montant Total	% Aide	Total de subvention	Reste à charge de la Mairie	Montant moyen alloué par le conseil municipal	Priorité (en pourcentage de financement fléchés)
Jeux pour enfants	40 000,00 €	45,00%	18 000,00 €	22 000,00 €	18 600,00 €	85%
Programme Assainissement	600 000,00 €	95,00%	570 000,00 €	30 000,00 €	20 500,00 €	68%
Rénovation Gendarmerie	300 000,00 €	70,00%	210 000,00 €	90 000,00 €	61 000,00 €	68%
Travaux Voirie	30 000,00 €	50,00%	15 000,00 €	15 000,00 €	9 000,00 €	60%
Rénovation Ancienne Gendarmerie et Secours Populaire	200 000,00 €	70,00%	140 000,00 €	60 000,00 €	34 000,00 €	57%
Tracteur Tondeuse	25 000,00 €	0,00%	0,00 €	25 000,00 €	13 500,00 €	54%
Skate Park	250 000,00 €	70,00%	175 000,00 €	75 000,00 €	38 500,00 €	51%
Barbecue Communal	6 000,00 €		0,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	50%
Mason Capdevielle	1 400 000,00 €	80,00%	1 120 000,00 €	280 000,00 €	140 000,00 €	50%
Salle Multi Association	150 000,00 €	50,00%	75 000,00 €	75 000,00 €	37 000,00 €	49%
Cloche de l'Eglise	30 000,00 €		0,00 €	30 000,00 €	12 000,00 €	40%
Eclairage Complexe Sportif	160 000,00 €	80,00%	128 000,00 €	32 000,00 €	12 800,00 €	40%
Embellissement	10 000,00 €		0,00 €	10 000,00 €	4 000,00 €	40%
Terrain de Padel	90 000,00 €	70,00%	63 000,00 €	27 000,00 €	10 800,00 €	40%
Diagnostic Eaux Pluviales	35 000,00 €	50,00%	17 500,00 €	17 500,00 €	5 250,00 €	30%
Maison Abadie Travaux	40 000,00 €		0,00 €	40 000,00 €	12 000,00 €	30%
Réseau Informatique	30 000,00 €	50,00%	15 000,00 €	15 000,00 €	4 500,00 €	30%
Rénovation Mairie	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 €	100 000,00 €	25 000,00 €	25%
Engazonnement Cimetière	20 000,00 €		0,00 €	20 000,00 €	4 000,00 €	20%
Fichet Anti déchets POLUSTOCK	15 000,00 €	60,00%	9 000,00 €	6 000,00 €	1 200,00 €	20%
Rénovation Maison Lapoutge	70 000,00 €	50,00%	35 000,00 €	35 000,00 €	6 500,00 €	19%
Barrière Gens du Voyage (1 ou 2 Plot)	40 000,00 €	50,00%	20 000,00 €	20 000,00 €	3 000,00 €	15%
Accessibilité sur la Commune	30 000,00 €	50,00%	15 000,00 €	15 000,00 €	1 500,00 €	10%
Décoration de Noël	5 000,00 €		0,00 €	5 000,00 €	500,00 €	10%
Défense Incendie	30 000,00 €	50,00%	15 000,00 €	15 000,00 €	1 500,00 €	10%
Système Lü	40 000,00 €	25,00%	10 000,00 €	30 000,00 €	3 000,00 €	10%
Vidéo Protection	30 000,00 €	60,00%	18 000,00 €	12 000,00 €	1 200,00 €	10%
PCS (Panneau Signalisation)	35 000,00 €	50,00%	17 500,00 €	17 500,00 €	- €	0%
Rénovation Club House Tournay Sports	15 000,00 €		0,00 €	15 000,00 €	- €	0%
Caminaros	180 000,00 €	65,00%	117 000,00 €	63 000,00 €	- €	0%
Crépi de l'Eglise	87 000,00 €	50,00%	43 500,00 €	43 500,00 €	- €	0%
Maison Abadie Achat	75 000,00 €		0,00 €	75 000,00 €	- €	0%
Maison Lacoste	750 000,00 €	50,00%	375 000,00 €	375 000,00 €	- €	0%
Opération Facade	25 000,00 €		0,00 €	25 000,00 €	- €	0%

Monsieur le Maire évoque également différents points de fonctionnement :

- Assurance statutaire : assurance qui permet le remboursement du salaire des agents titulaires lors d'arrêt maladie après une carence de 15 jours. Le coût de cette assurance n'étant pas négligeable, il demande au conseil de se positionner sur le maintien ou non de ce contrat.

Le conseil décide de maintenir cette assurance à la majorité

- Piscine municipale : monsieur le Maire interroge le conseil sur la réouverture de la piscine pour l'été 2023 compte tenu des coûts de fonctionnement.

Le conseil décide de maintenir l'ouverture 2023

- Compte tenu de l'impossibilité d'utiliser des produits phytosanitaires, Monsieur le Maire propose de commencer des travaux pour enherber le cimetière.

Le conseil municipal valide la proposition et propose de commencer les travaux par 2 allées.

- Monsieur le Maire évoque enfin la question du camping en gestion avec Camping-car Park qui est largement déficitaire pour la commune. Il explique avoir pris contact avec la société pour trouver un accord ou casser le contrat.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Jérôme ARTIGUE présente le travail réalisé par la commission « citoyenneté » concernant le conseil municipal des jeunes validé lors de la séance du 06 février dernier.

Il indique aux conseillers municipaux que la commission pense que les enfants habitent Tournay est essentiel mais pas obligatoirement qu'ils soient scolarisés à Tournay.

D'autre part, il indique que la commission propose de demander à Delphine LAISSAC d'être le coordonnateur de cette assemblée.

Les 2 propositions sont approuvées à l'unanimité.

- Monsieur le Maire indique que l'inauguration du Pôle Santé de l'Arros est envisagée le 15 avril au matin si le litige du sol de la salle de réunion est résolu.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la venue des Langroeziens du 18 au 21 mai prochain dans le cadre du jumelage avec La-Vraie-Croix.

La séance est levée à 00h15

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE